

Situation au Rwanda

10^e législature

Question écrite n° 06507 de M. Jean Besson (Drôme - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 02/06/1994 - page 1317

M. Jean Besson interpelle M. le ministre des affaires étrangères sur la situation insoutenable qui se vit actuellement au Rwanda et qui suppose une action humanitaire ferme, et une clarification politique indispensable, de la part du Gouvernement de la France. Aux côtés des associations humanitaires qui sont aujourd'hui mobilisées dans ce combat, il demande en particulier que la France renforce son aide d'urgence auprès des milliers de personnes actuellement en situation dramatique dans ce pays, ou réfugiées dans les pays voisins. Il demande également que les accords de coopération militaire avec le Rwanda soient remis en question et que des mesures de protection efficace des convois humanitaires soient prises sans délai.

Réponse du ministère : Affaires étrangères

publiée dans le JO Sénat du 04/08/1994 - page 1915

Réponse. - Dès le début du drame rwandais, la France a pris une large part à l'action de grande ampleur engagée en faveur des réfugiés dans les pays voisins. Des ponts aériens ont été mis en place à partir de Paris, de Kampala et de Nairobi vers le Burundi et la Tanzanie. Plus de 500 tonnes ont été ainsi acheminées par la France vers ces deux pays. La France a, en outre, accordé des contributions exceptionnelles au HCR, au CICR et au PAM, des subventions et des aides en matériels aux ONG françaises, ainsi qu'une aide alimentaire de 4 000 tonnes d'équivalent blé. Le total de cet engagement financier à titre humanitaire dépasse la somme de 50 MF. La France avait dès lors manifesté son intention d'étendre, dès que possible, ces activités au territoire rwandais lui-même où se trouvait la majorité des personnes en détresse. Devant les retards apportés par la communauté internationale à assurer la protection des populations civiles et la sécurité des opérations humanitaires dans le cadre du mandat de la MINUAR, elle a décidé d'agir. L'opération à but strictement humanitaire mise en place, qui devait conduire à la création d'une zone humanitaire sûre dans le sud-ouest du Rwanda, a permis de sauver de nombreuses vies et de porter secours à plusieurs centaines de milliers de déplacés. Plus de 400 tonnes de produits de première nécessité sont déjà acheminées vers Goma pour être distribuées dans la zone et cet effort va être intensifié. Mais l'aide française est, à elle seule, insuffisante pour faire face aux immenses besoins. le Gouvernement a sensibilisé les organisations internationales, les ONG ainsi que l'Union européenne et l'ensemble de nos partenaires. Cette action porte déjà des fruits, mais il faut faire plus face au drame humanitaire que connaît le Rwanda. Il est plus que jamais nécessaire qu'un règlement politique rassure les populations et mette fin à leur fuite. Il faut aussi que reprenne la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que s'instaurent des mesures coordonnées pour permettre à une population très éprouvée de faire face à ses besoins les plus élémentaires.